

EXTRAIT DE RÈGLEMENT DE COLLECTE

La CCM a mis en place un règlement de collecte. Il précise le cadre des prestations rendues. Il fixe les droits et les devoirs de tous les utilisateurs du service de collecte et de traitement des déchets.

Tiré du règlement complet, cet extrait présente l'ensemble des consignes de tri et les principales règles à respecter dans l'intention de renforcer l'efficacité du service, la satisfaction des usagers et d'en contenir les coûts.

Gérer nos déchets au quotidien doit permettre de diminuer les tonnes à éliminer, c'est-à-dire réduire notre production des déchets et valoriser au maximum ceux produits.

Pour notre environnement et la protection des ressources naturelles, faisons les gestes qui comptent.



Sacs translucides

Bouteilles en plastique
Briques alimentaires
Boîtes métalliques
Cartonnettes
Papiers, journaux,
magazines

- Sortir le sac la veille de la collecte
- Veiller aux consignes de tri

Poubelle habituelle

Autres déchets
quotidiens, en
veillant au gaspillage
alimentaire

- Sortir le bac la veille de la collecte
- Rentrer le bac après la collecte

> Pas de collecte
le 1^{er} mai,
le 25 décembre
le 1^{er} janvier
report au jour
ouvrable suivant
> Collectes maintenues
les autres jours fériés

Points verre

Bouteilles en verre
Pots en verre
Bocaux en verre

- Garder cet endroit propre
- Veiller aux consignes de tri

Déchèteries

Déchets encombrants,
déchets végétaux,
gravats, ferrailles, D3E,
déchets spéciaux (piles,
peintures, huiles etc.)

Déchèterie de
l'Arnahurt (La Brède)
Déchèterie de Migelane
(Léognan)

Ouvert tous les jours
(sauf les jours fériés)
- du lundi au vendredi
de 13 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30
à 18 h
- le dimanche de 8 h 30
à 13 h

Effectuer un tri
préalable pour limiter
le temps d'attente

INFORMATIONS PRATIQUES

En cas de détérioration ou de vol d'un bac,
contacter le service environnement

Tél. 05 57 96 01 22 - 05 57 96 01 24 - 05 57 96 43 73
conseiller-du-tri@cc-montesquieu.fr

www.cc-montesquieu.fr



Compostage individuel

Déchets de cuisine
Épluchures
Légumes et fruits
abîmés
Déchets du jardin

Mise à disposition de kits de compostage sur inscription au service environnement

Déchets biodégradables qui seront transformés en compost

Encombrants et déchets verts en porte à porte

Vieux objets non réutilisables, hors électroménager (matelas, meubles, moquette...) Végétaux, feuilles, branchages

Encombrants limités à 3m³ par foyer
Déchets verts limités à 1m³ par foyer

Déchets verts en contenant ouvert et branchages en fagots liés

Inscriptions au 0 805 020 002 (avant 16 h la veille de la collecte)

ou

dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com
encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

Textiles

Vêtements d'occasion
Textiles usagés
Chaussures (liées par paires)

Bornes réparties sur l'ensemble du territoire

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Matériels piquants, coupants, tranchants : aiguilles, scalpels, lames de rasoir.
Déchets mous : compresses, cotons.

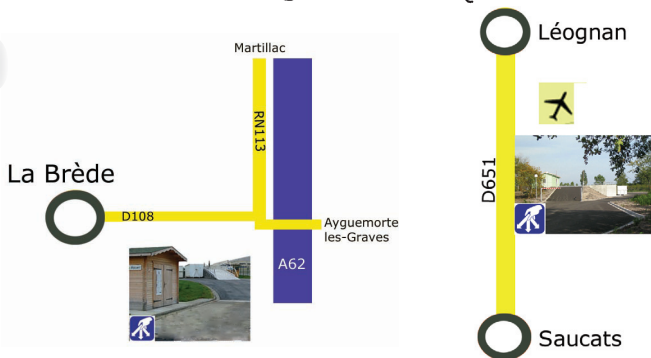
Borne située 15 cours de Gambetta, à Léognan, proche de la maison départementale de la santé

Service à destination des patients en auto-traitement résidant sur le territoire de la CCM.

Accessible 7/7 j, 24 /24 h

TRIER, un geste qui compte

Déchèterie de l'Arnahurt



Déchèterie de Migelane

CARTES DE LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES